



Prestations de sécurités diverses pour l'ensemble des sites de Nantes Université

Annexe 3 – Prestations événementielles

Procédure 26006AC

Lot 3 : Prestations évènementielles

Évènements de Nantes Université

Les prestations évènementielles désignent des prestations devant assurer la sécurité lors d'un évènement précis nécessitant le déploiement d'agent(s) disposant de la qualification et des compétences adaptées.

Nantes Université organise tout au long de l'année divers type d'évènements :

- Congrès, colloques, séminaires
- Concerts, évènements festifs ou culturels
- Évènements étudiants
- Conférences, débats
- Cérémonie de remise de diplômes
- Compétitions et réunions sportives
- Etc.

Les prestations peuvent avoir lieu sur n'importe quel site de n'importe quel campus de Nantes Université.

Quel que soit l'organisateur de l'évènement (Pôle Sûreté, UFR, Services universitaires, associations, autres organismes,), la demande de prestation sera accompagnée d'une fiche de transmission comprenant les préconisations et la validation par le Pôle Sûreté. Aucun devis ne devra être réalisé et aucune prestation organisée si cette fiche est absente de la demande.

Après chaque prestation, le titulaire transmettra au Pôle Sûreté une fiche RETEX (retour d'expérience) dont le modèle vierge sera préalablement communiqué par le Pôle Sûreté. Ces RETEX permettront de faire un retour sur :

- Les retards ou absence d'agents
- Les problèmes d'ouverture/fermeture du site ou d'un accès
- Les incidents potentiels
- Les appels à l'Astreinte Sûreté Nantes Université
- Les interventions des secours
- Les retards ou absences d'agents
- La coordination avec les autres prestataires

Les horaires de la prestation sont définis par le Pôle Sûreté et les organisateurs de l'évènement. Si la durée de vacation requise pour la sécurisation de l'évènement n'atteint pas la durée minimale de période de travail fixée de la convention collective des agents de sécurité, le prestataire mettra

tout en œuvre pour compléter la vacation de l'agent par une prestation chez un autre client afin d'atteindre la durée minimale de période de travail requise. En cas d'impossibilité de mettre en place cette mutualisation de l'agent, celui-ci effectuera une vacation de sécurisation en amont et en aval de la présence du public attendu à l'évènement. Il sécurisera le bâtiment et/ou le campus accueillant l'évènement afin de couvrir l'amplitude correspondant à la période de travail minimale légale.

Agents de sécurité lors d'évènements

Les modalités d'intervention des agents de prévention et de sécurité sont les suivantes :

- La prestation de sécurité événementielle est réalisée par des agents disposant obligatoirement des qualifications d'agent de prévention et de sécurité. (TFP APS)
- Nantes Université se réserve le droit de requérir des agents ayant la qualification SSIAP1 ou 2, en plus des qualifications de prévention et de sécurité, en fonction de la nature de l'évènement organisé.

A cela s'ajoutent des compétences complémentaires, notamment :

- La capacité à gérer des situations sensibles et conflictuelles
- La gestion des mouvements de foule (facilitation / régulation)
- Inspection / filtrage
- Assurer l'assistance à personnes
- Assurer la protection d'un périmètre de sécurité
- Prise en charge de potentielles victimes de violences sexistes et sexuelles (VSS), en coordination avec les acteurs de la prévention présents lors de l'évènement (associations spécialisées, secours civils, personnel universitaire désigné, ...)
- Capacité à parler anglais

Par ailleurs, dans le cadre d'une prestation événementielle, quel que soit sa nature (sportive, culturelle ...), le prestataire s'assurera de la prise en compte des attendus suivants :

- Faire preuve de discrétion et respecter les règles de confidentialité
- Adopter un comportement irréprochable
- Adapter sa tenue vestimentaire selon la nature de l'évènement (tenue d'intervention, costume...)
- Adopter une communication courtoise et adaptée
- Rendre compte de sa mission à sa hiérarchie et tenir informé le bénéficiaire
- Contrôler les mesures dépendantes du contexte sanitaire

Prestations d'encadrement de sécurité événementielle

La prestation d'encadrement de sécurité événementielle est réalisée par un agent disposant d'une qualification conférant une compétence managériale et organisationnelle. De plus, il devra faire preuve d'une totale autonomie dans la prise de décision notamment dans le cadre de situations sensibles et conflictuelles et/ou de mouvements de foule.

Il sera l'interlocuteur privilégié du bénéficiaire de Nantes Université (responsable ou référent sûreté) pendant toute la durée de l'évènement.

Ce responsable devra avoir les compétences spécifiques et se verra confier, en plus des missions des agents de sécurité (voir supra), les missions suivantes dans le cadre d'une prestation :

- Transmission des consignes aux agents de sécurité événementielle
- Management de l'équipe de sécurité événementielle
- Très bonne connaissance règlementaire du secteur
- Capacité rédactionnelle et d'analyse
- Réalisation de compte rendu de sa mission à sa hiérarchie
- Contact privilégié de Nantes Université

Prestations de renfort de dispositif

Au-delà de l'évènementiel habituel de l'établissement, Nantes Université pourra faire appel au titulaire pour renforcer des dispositifs de sûreté ou de sécurité déployés dans des contextes exceptionnels (à titre indicatif, les agents événementiels ont pu être déployés pour la sécurisation d'élections universitaires).